

# **PROGRAMME LEADER HAUTE - LOIRE 2023-2027**

**Investissons aujourd'hui  
dans la transition en Haute-Loire,  
dessinons demain**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Cofinancé par  
l'Union européenne**

**Infos LEADER  
Janvier 2026  
Haute-Loire**

# LEADER 2023 -2027

« *Investissons aujourd’hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain* »

## UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

**A contacter pour  
toute question et  
impérativement  
avant tout dépôt  
de dossier de  
demande**



**Stéphane SENEZE**

Pays de Lafayette

06.72.03.08.97

[s.seneze@haut-allier.com](mailto:s.seneze@haut-allier.com)



**Myriam SOUCHON**

Pays de la Jeune Loire

06.75.24.75.47

[leader@pays-jeuneloire.fr](mailto:leader@pays-jeuneloire.fr)



**Thomas FACQUEUR**

Pays du Velay

06.86.82.50.18

[leadervelay@gmail.com](mailto:leadervelay@gmail.com)

# 3 AXES D'INTERVENTION

1

## TERRITOIRE ATTRACTIF

Transformer le cadre de vie  
de manière durable

**119 dossiers**  
**85,7 %**

Cibles : collectivités



2

## TERRITOIRE D'ACCUEIL

Accélérer l'attractivité par une  
diversification de l'offre touristique

**33 dossiers**  
**45,3 %**

Cibles : collectivités et entreprises



3

## TERRITOIRE COMPETITIF

Accompagner la transition des  
entreprises

**137 dossiers**  
**129,1 %**

Cibles : entreprises majoritaires



Reste **975 728 €** pour la coopération et le fonctionnement du programme

# Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE  
ATTRACTIF

## AAP 1.1 : Reconquête du foncier et renaturation en centre-bourg

Enveloppe LEADER =  
2 000 000 €  
63 dossiers – 124,8 %



### Opérations de reconversion de bâtiments vacants pour accueillir un service

Dépenses éligibles : travaux de rénovation

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements + EPF + SEM/SPL du Velay

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 80 000 €



### Opérations de création, rénovation et aménagement paysager d'espace public (embellissement, désimperméabilisation, renaturation)

Dépenses éligibles : travaux d'aménagement, pose et fourniture de mobilier urbain

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements + EPF + SEM/SPL du Velay

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

- ✖ Sont inéligibles : frais d'acquisition, aménagement de parking, entretien et rénovation de voirie

# Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE  
ATTRACTIF

**AAP 1.2 : Innover en matière d'efficacité énergétique et de sobriété**

**Enveloppe LEADER =  
1 250 000 €  
37 dossiers – 63,4 %**



## **Opérations de rénovation thermique de bâtiments publics**

Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation

Cibles : communes uniquement

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 30 000 €



## **Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources**

Dépenses éligibles : travaux et équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,...)

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 80 000 €



Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur

# Fiche Action n°1 /

## Transformer le cadre de vie de manière durable

### AAP 1.3 : Favoriser les déplacements doux

Enveloppe LEADER =  
1 250 000 €  
19 dossiers – 45,2 %



#### Opérations de création, rénovation et aménagements d'infrastructures favorisant la mobilité bas carbone

Dépenses éligibles : aménagements cyclables d'intérêt local, stationnements vélo, cheminements doux

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 40 000 €



#### Création et développement d'outils et services numériques favorisant la mobilité bas carbone

Dépenses éligibles : prestations création site internet, application

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 40 000 €



Sont inéligibles : aire de covoitage, stationnement voiture, trottoirs

# Fiche Action n°2 /

## Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE  
D'ACCUEIL

### AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable

**Enveloppe LEADER =**  
**1 900 000 €**  
**27 dossiers – 50 %**



#### **Développer et diversifier l'offre touristique**

Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, aménagements extérieurs, achat logiciels et applications numériques

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME, associations loi 1901

Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 80 000 €

### Aides EPCI + LEADER pour les privés



#### **Améliorer l'accueil des clientèles en proposant des services annexes**

Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, achat logiciels et applications numériques

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME, associations loi 1901

Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 80 000 €

- ✖ Sont inéligibles : hébergements touristiques, matériels destinés à la location, entretien et renouvellement balisage

# Fiche Action n°2 /

## Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE  
D'ACCUEIL

**AAP 2.2 : Animer et coordonner des réseaux d'acteurs**

**Enveloppe LEADER =  
250 000 €  
3 dossiers – 9,6 %**



### **Opérations d'animation, de mise en réseau et de coordination des acteurs touristiques dans le cadre d'une filière (échelle supra EPCI)**

Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, Agence Haute-Loire

Attractivité, offices de tourisme, chambres consulaires

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 8 000 €

Plancher / Plafond de dépenses éligibles = 20 000 €



Sont inéligibles : création de produits touristiques, frais de communication, frais de formation, frais d'ingénierie interne

# Fiche Action n°2 / Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE  
D'ACCUEIL

**AAP 2.3 : Concevoir des événementiels fédérateurs**

**Enveloppe LEADER =  
100 000 €  
4 dossiers – 76 %**



**Conception d'événements nouveaux hors saison de dimension supra-communautaire visant à accroître la notoriété de la Haute-Loire**

Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils, frais d'organisation de la première édition

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, associations loi 1901

Aide LEADER 40 % : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

**Cofinancement EPCI si  
association privée**

- Sont inéligibles : les événementiels existants, les événementiels en saison touristique, frais d'ingénierie interne

# Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

## AAP 3.1 : Agir sur l'immobilier d'activité

Enveloppe LEADER =  
1 100 000 €  
10 dossiers – 27,4 %



### Opérations de reconversion de locaux vacants / friches à vocation économique

Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, PME, SCI

Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Si portage PME, SCI  
Collectivité + Utilisateurs  
au capital

Aides EPCI + LEADER  
si portage PME, SCI

- ✗ Sont inéligibles : acquisitions immobilières, équipements, mobiliers, travaux éligibles au dispositif « TPE point de vente », PME ou SCI 100% privées

# Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

TERRITOIRE  
COMPETITIF

## AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi

Enveloppe LEADER =  
575 000 €  
42 dossiers – 166,6 %



### Création / Rénovation de logements locatifs

Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER 40 % : si création 30 000 € le 1<sup>er</sup> logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4  
si réhab. 15 000 € le 1<sup>er</sup> logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4



### Améliorer les conditions de travail (accompagnement CARSAT, AIST, MSA, CDG)

Dépenses éligibles : travaux et aménagements, acquisition de matériels inscrits dans un plan d'action

Cibles : Collectivités, PME

Aide LEADER 40 % : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Aides EPCI + LEADER

X Sont inéligibles : acquisition de véhicules non aménagés, matériels d'occasion, création de bâtiments

# Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

## AAP 3.3 : Soutenir l'innovation

40 à 50 % d'aides publiques max

TERRITOIRE COMPETITIF

Enveloppe LEADER =  
575 000 €  
85 dossiers – 286,1 %



### Opérations de rénovation thermique de bâtiments à vocation économique

Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation

Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 10 000 €

Aides EPCI + LEADER



### Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources

Dépenses éligibles : équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,...)

Cible : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Aides EPCI + LEADER



### Valoriser les ressources locales

Dépenses éligibles : aménagements, travaux, acquisition de matériels et équipements

Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Aides EPCI + LEADER



Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur, matériels d'occasion, acquisition de véhicules non aménagés

# Fiche Action n°4 / Coopération : Coopérer par l'expérience

## AAP 4 : Coopérer par l'expérience

Enveloppe LEADER =  
125 728 €  
2 dossiers – 79,5 %

### Opérations préalables à la coopération « Idée au Projet »

Dépenses éligibles : Animation, Déplacements, Traduction, Communication,...

Cibles : Tout porteur de projet

Aide LEADER : mini 4 000 €, maxi 80 000 €



### Opérations inscrites dans un accord de coopération Inter-territoriale ou Transnationale

Dépenses éligibles : Animation, Déplacements, Traduction, Communication + Matériels et équipements

Cibles : Tout porteur de projet

Aide LEADER : mini 4 000 €, maxi 80 000 €



Sont inéligibles : Projets de coopération qui ne sont pas co-construits avec le GAL Haute-Loire

Projets en cours : « Fédérer les sites St Michel en Europe » + « Fédérer les itinérances touristiques locales

# Fiche Action n°5 / Coopération : Aider les porteurs de projets

## AAP 5 : Aider les porteurs de projets

TERRITOIRE  
MOBILISE

Enveloppe LEADER =  
850 000 €  
6 dossiers – 46,1 %



**Opérations de fonctionnement et d'animation du GAL Haute-Loire**  
Dépenses éligibles : Frais de personnel, Déplacements, Communication,...  
Cibles : Les 3 Pays de Haute-Loire

FAIRE VIVRE LE  
RESEAU  
D'ACCOMPAGNEMENT  
DES PORTEURS  
DE PROJETS

ANIMATION DE  
PROXIMITE  
1 AGENT / PAYS

MOBILISER TOUS  
LES FONDS  
EUROPEENS  
DISPONIBLES

# Maquette financière prévi. LEADER Haute-Loire 23/27

<p><b>FA N°1</b> Territoire attractif « Transformer le cadre de vie de manière durable »</p>	<p>AAP 1.1 : Reconquête du foncier et renaturation en centre-bourg</p> <p>AAP 1.2 : Innover en matière énergétique et de sobriété</p> <p>AAP 1.3 : Favoriser les déplacements doux</p>	<p>2 000 000 €</p> <p>1 250 000 €</p> <p>1 250 000 €</p>	<p>4 500 000 €</p>
<p><b>FA N°2</b> Territoire d'accueil « Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique »</p>	<p>AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable</p> <p>AAP 2.2 : Animer et coordonner des réseaux d'acteurs</p> <p>AAP 2.3 : Concevoir des événements fédérateurs</p>	<p><i>Mixte P/P</i> 1 900 000 € <b>EPCI</b></p> <p>250 000 €</p> <p><i>Mixte P/P</i> 100 000 € <b>EPCI</b></p>	<p>2 250 000 €</p>
<p><b>FA N°3</b> Territoire compétitif « Accompagner la transition des entreprises »</p>	<p>AAP 3.1 : Agir sur l'immobilier d'activité</p> <p>AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi</p> <p>AAP 3.3 : Soutenir l'innovation</p>	<p><i>Mixte P/P</i> 1 100 000 € <b>EPCI</b></p> <p><i>Mixte P/P</i> 575 000 € <b>EPCI</b></p> <p>575 000 € <b>EPCI</b></p>	<p>2 250 000 €</p>
<p><b>FA N°4</b> Territoire ouvert « Coopération »</p>	<p>125 728 €</p>	<p>975 728 €</p>	
<p><b>FA N°5</b> Territoire mobilisé « Animation Fonctionnement »</p>	<p>850 000 €</p>		

# Calendrier prévisionnel 2026 (indicatif)

## - Comité de Prog du **05/03/2026** à 18h au Puy-en-Velay : Printemps

Date limite dépôt de dossier : **15/01/2026**

Comité des Financeurs le 05/02/2026 après-midi

3 Comités d'Animation Locale = semaine du 9 au 13 février 2026

## - Comité de Prog du **02/07/2026** à 18h au Puy-en-Velay : Été

Date limite de réception des nouveaux projets : **01/05/2026**

Comité des Financeurs le 01/06/2026 après-midi

3 Comités d'Animation Locale = semaine du 8 au 12 juin 2026

## - Comité de Prog du **15/10/2026** à 18h au Puy-en-Velay : Automne

Date limite de réception des nouveaux projets : **15/07/2026**

Comité des Financeurs le 14/09/2026 après-midi

3 Comités d'Animation Locale = semaine du 21 au 25 septembre 2026

## - Comité de Prog du **10/12/2026** à 18h au Puy-en-Velay : Hiver

Date limite de réception des nouveaux projets : **01/10/2026**

Comité des Financeurs le 09/11/2026 après-midi

3 Comités d'Animation Locale = semaine du 16 au 20 novembre 2026